

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FRESSON chargée des Affaires sociales qui rend compte de l'enquête menée auprès d'environ 160 ménages de la Commune sur les questions de la halte-garderie et de la crèche familiale.

Chaque conseiller a reçu avant la séance un dossier regroupant les résultats et conclusions de cette enquête ainsi que des projets de budgets prévisionnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'ouvrir à titre temporaire et d'essai la halte-garderie située dans les locaux du Centre Médico-Social, chemin du Bon Curé,
- de demander à M. le Directeur de la DDASS de délivrer l'agrément autorisant l'ouverture de la halte-garderie,
- la création d'un poste temporaire pour 6 mois de directrice de halte-garderie,
- la création d'un poste temporaire pour 6 mois d'auxiliaire de puériculture pour la halte-garderie,
- d'inscrire ces dépenses au budget primitif 1978,
- charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles, notamment en ce qui concerne les demandes de subvention,
- décide de revoir la question de l'ouverture définitive de la halte-garderie et de la crèche familiale à l'automne 1978.